Economies d'énergie - nouvelles mesures

Communiqué

Cela ne vous aura pas échappé, les factures de gaz et d'électricité ont flambé ces derniers mois. A l'échelle de la commune, ces hausses sont encore plus fortes (de 80 à 90%, soit près de 240 000€ supplémentaires) puisque les collectivités ne bénéficient pas du bouclier tarifaire. Nous avons pris la décision, lors du Conseil Municipal du 20 septembre, de mettre en place différentes mesures pour faire face à ces augmentations. Ces décisions auront un double objectif : économique (faire baisser les factures de la commune) et écologique, puisque ces changements vont dans le sens de la lutte contre le dérèglement climatique.

Le remplacement progressif des éclairages traditionnels par des équipements LEDs est déjà engagé et se poursuit, pour à terme, faire davantage d'économies.

Retrouvez au dos la liste des mesures mises en place à compter du 3 octobre sur la commune.





Les 6 mesures pour des économies d'énergie mises en place dès le 3 octobre

1. Eclairage public : extinction de 23h30 à 5h00
2. Eclairages de Noël* : seulement du 2 au 26 décembre. Extinction également de 23h30 à 5h00
   *sauf en cas d'interdiction par l'Etat.
3. Exctinction des éclairages des salles de sport à 23h30
4. Baisse du chauffage de 1°C dans les bâtiments communaux (mairie, écoles, ...)
5. Baisse du chauffage dans les salles de sport adaptée en fonction des activités pratiquées
6. Sensibilisation des associations et personnels communaux utilisant les salles pour adapter l'usage de l'électricité et du chauffage.

Cette batterie de restrictions devrait permettre à la commune de réduire sa facture d'électricité de 45%.



Louis-Pascal Lebargy
Maire

I.P.N.S. - illustration : vectorpocket / Freepik - Ne pas jeter sur la voie publique